



Succession après vente d'une maison

Par **Denis Alain**, le **15/10/2018** à **16:39**

Bonjour,

Suite à une succession d'une dame m'ayant légué ses affaires personnelles et les 1/8 la valeur de sa maison, je n'ai rien eu de ses dites affaires (maison vidée) et il y quelques jours, la maison a été vendue (190.000 €) et j'ai reçu, par virement le 12/10/2018 : 4.810,52 €.

Je tente de contacter le notaire de Quassac, mais personne.

Que puis je faire ?
Merci de votre réponse.

Par **fabrice58**, le **15/10/2018** à **16:44**

Bonjour,

si la maison a été vendue c'est qu'un notaire a rédigé une attestation après décès censée vous servir de titre de propriété. Si elle a été vendue, c'est que vous étiez présent à l'acte ou avez donné mandat à quelqu'un pour y être à votre place.

Si personne ne répond, il vaudrait mieux se déplacer.

cdt

cdt

Par **Tisuisse**, le **16/10/2018** à **08:39**

Bonjour,

190.000 € divisé par 8 puis, au résultat, prélèvement des 60 % de taxes dues à l'Etat (vous n'êtes pas de la famille d'après ce que j'ai compris) et, à ce nouveau résultat, il faut retirer les frais et émoluments du notaire, ben, il ne vous reste pas grand chose.